



Communiqué de presse

Les Libéraux de Santé réclament leur inclusion dans les mesures positives du Plan Indépendants

Paris, le 21 septembre 2021 | Le président de la République a dévoilé, jeudi 16 septembre, le contenu du Plan pour les travailleurs indépendants. Plusieurs mesures annoncées dans ce cadre vont dans le bon sens et témoignent d'une prise de conscience des spécificités de l'exercice libéral.

Il s'agit notamment de :

- la sécurisation du patrimoine des indépendants, en rendant insaisissable le patrimoine personnel en cas de faillite de l'entreprise ;
- la facilitation de l'accès au dispositif d'assurance volontaire contre le risque des accidents du travail et des maladies professionnelles, par une baisse de 30 % du taux de cotisation ;
- les allègements fiscaux pour la transmission en cas de départ à la retraite ;
- la simplification des formalités réunies sur un portail unique pour toutes les démarches.

Les Libéraux de Santé*, intersyndicale des professions de santé libérales médicales et paramédicales, saluent ces avancées. Pour autant, des intentions aux réalités, il peut y avoir un fossé. Aussi, Les Libéraux de Santé demandent au Gouvernement de confirmer que les 450 000 professionnels de santé libéraux seront, eux aussi, concernés par les avancées annoncées par le chef de l'État. Dans le cas contraire, Les Libéraux de Santé

ne comprendraient pas les motifs d'une telle exclusion et l'équité entre tous les indépendants.

* **Les Libéraux de Santé** regroupent 11 syndicats représentatifs de professionnels de santé libéraux : les CDF, la CSMF, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, la FSPF, le SDA, le SDB, le SML et le SNAO

Contacts presse :

- Sébastien GUERARD : tél. 06 03 85 96 28
- François BLANCHECOTTE : tél. 06 08 89 61 02